



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21210  
27 mars 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 27 MARS 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir un exemplaire de la déclaration du  
Ministère des relations extérieures concernant l'usurpation de l'espace  
radioélectrique national par les Etats-Unis pour la diffusion d'émissions à partir  
du 27 mars à 1 h 45.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette  
déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ricardo ALARCON de QUESADA

ANNEXE

Déclaration du Ministère des relations extérieures

Le 27 mars, à 1 h 45, le Gouvernement des Etats-Unis a mis à l'essai, comme il l'avait annoncé, un service de télévision en espagnol exclusivement dirigé contre Cuba, en usurpant un canal de l'espace radioélectrique national utilisé par la station de télédiffusion cubaine Tele Rebelde.

Ce nouvel acte d'agression des Etats-Unis, qui vient s'ajouter aux émissions de la radio contre-révolutionnaire gérée par la Voix de l'Amérique, constitue une violation grossière de notre souveraineté nationale ainsi que du droit international, en particulier de la Convention de Nairobi de 1982 et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, que Cuba et les Etats-Unis ont signées.

Ayant informé le Président du Conseil de sécurité, le 17 janvier dernier, de la suite qui serait donnée à la diffusion de ces émissions, Cuba, usant de son droit légitime de s'opposer à toute action portant atteinte à sa souveraineté, a interrompu la réception des signaux de télévision des Etats-Unis 10 minutes après le début de leur diffusion et s'opposera dorénavant à toute nouvelle tentative d'occuper par la force son spectre radioélectrique. Devant chaque action illégale commise par les Etats-Unis, le Gouvernement et le peuple cubains réagiront, comme toujours, en faisant preuve de fermeté et de mesure.

Les Etats-Unis commencent à diffuser ces émissions alors même que le gouvernement Bush, encouragé par les changements survenus en Europe de l'Est, le résultat des élections au Nicaragua et la victoire à la Pyrrhus qu'il a remportée au Panama après avoir massacré plusieurs milliers de ses habitants, s'engage dans une politique de plus en plus agressive et hostile contre la Révolution cubaine. Il ne fait même aucun doute que ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une action de plus grande envergure et que les Etats-Unis s'efforcent, en réalité, de créer des conditions propices à une agression militaire.

La communauté internationale, les institutions spécialisées des Nations Unies, et les gouvernements responsables doivent s'employer de façon résolue à faire cesser cette agression radioélectrique des Etats-Unis contre Cuba et tout faire pour éviter que la situation ne se détériore au point de mettre en danger la paix et la sécurité dans la région.

En réaffirmant la décision irrévocable du peuple et du Gouvernement cubains de résister et de s'opposer à cette nouvelle agression de l'impérialisme dans le domaine radioélectrique et dans tout autre domaine, et de défendre à n'importe quel prix la souveraineté et l'indépendance nationales, Cuba rend le Gouvernement des Etats-Unis responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de la politique impudente qu'il poursuit en violation du droit international et des normes internationales.

La Havane  
Le 27 mars 1990